

Bulletin Communal

La Motte Chalancon

JUILLET 2021



(Meules de foin)



Mairie de La Motte Chalancon (Drôme)
Tél : 04.75.27.20.41 / Fax : 04.75.27.20.38
Email : mairie@lamottechalancon.com
Site Web : www.lamottechalancon.com

Sommaire

<i>Le Mot du Maire</i>	<i>page 3</i>
<i>Comptes rendus des Conseils</i>	<i>pages 4 à 20</i>
<i>Maison de santé - Cantine Municipale</i>	<i>page 21</i>
<i>Le RPI La Motte Chalancon-Rémuzat</i>	
<i>Elections</i>	<i>page 22</i>
<i>Eau - Assainissement</i>	<i>pages 23 - 24</i>
<i>Obligations légales de débroussaillage</i>	<i>page 25</i>
<i>Epidémie COVID-19 - Centre de vaccination</i>	
<i>Etat Civil</i>	<i>page 26</i>
<i>Déchetterie - Petits clins d'œil</i>	<i>page 27</i>
<i>Agriculture Mottoise</i>	<i>page 28</i>
<i>Acteurs Economiques</i>	<i>pages 29 - 30</i>
<i>Informations de la Mairie</i>	<i>page 31</i>
<i>Associations</i>	<i>pages 32 - 33</i>
<i>Cartes Postales anciennes</i>	<i>page 34</i>
<i>Programme des festivités</i>	<i>page 35</i>
<i>Infos utiles</i>	<i>page 36</i>



Le mot du Maire

Chères Mottoises, Chers Mottois,

Les beaux jours et la chaleur sont arrivés tardivement cette année, mais une belle saison touristique est maintenant lancée dans de meilleures conditions que l'année dernière, je l'espère. Cela permettra de donner un nouveau souffle, une bouffée d'oxygène aux acteurs économiques locaux et à notre moral. Je tiens sincèrement à les remercier au nom de la commune, pour leur investissement, tout au long de cette période difficile que nous venons de vivre. Les prévisions de la situation sanitaire, aujourd'hui, nous donne un grand espoir grâce aux vaccins. Nous avons ouvert un centre de vaccination sur la Motte, qui donne entière satisfaction à l'ensemble de la population de la vallée et au-delà. Mais néanmoins ne négligeons pas nos efforts et continuons à être vigilant afin de ne pas retourner pas dans « une telle apocalypse ». C'est avec joie que nous allons retrouver cet été l'ensemble des animations qui seront mises en place par nos associations ou autres.

Le projet majeur du mandat 2020-2026 est lancé. Après maintes réflexions nous avons décidé d'implanter la Maison de santé dans le bâtiment de "l'ancienne poste", le coût étant moins onéreux et les travaux plus accessibles. Nous déposerons le permis de construire début juillet. Les plans vous seront présentés lors de la prochaine réunion publique. Si tout se passe bien, nous pourrions l'inaugurer dans les 6 premiers mois de l'année 2023.

Vous avez certainement constaté la reprise des travaux dans la calade du « Carrefour des fleurs » ; ils se termineront à l'automne. Par ailleurs, le Conseil Municipal a pris la décision, attendue par beaucoup de Mottois, de l'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit et ce à partir de septembre prochain. Les horaires d'extinction sont dans le compte rendu du conseil. L'économie réalisée devrait être conséquente. Nous poursuivons l'enlèvement des caravanes posées ça et là sur des terrains. Dans l'ensemble, les propriétaires comprennent cette mesure et font le nécessaire pour les enlever.

Afin d'être en conformité avec l'Agence de l'eau comme le demande la loi et pour bénéficier de subventions, nous serons contraints, dès 2022, d'augmenter le prix du mètre cube de l'eau et de l'assainissement. Nous l'expliquerons également lors de la réunion publique.

Je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants sur notre commune. Ils ont fait le bon choix d'investir sur notre territoire. Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux propriétaires du bar restaurant « Le Jardin » et suis heureux du retour au village de Damien SERRATRICE, notre nouveau boulanger qui connaît très bien notre commune étant originaire de La Motte. Comme vous pouvez le constater les commerces ne ferment pas, l'immobilier est en pleine expansion sur notre commune; nous ne pouvons que nous en réjouir.

Nous poursuivons nos engagements avec une équipe qui travaille tout au long de l'année sans relâche. La prochaine réunion publique aura lieu le Vendredi 3 Septembre 2021.

En attendant, je vous souhaite un bel été en famille ou entre amis.

Je terminerai par ces mots **profitez, relaxez-vous et prenez soin de vous**, tout en restant vigilant sur la situation sanitaire.

Vive La Motte Chalancon

Le Maire



Comptes rendus des conseils (1^{er} semestre 2021)

Séance du 13 janvier 2021

Étaient présents tous les conseillers, à l'exception de Cathy DELESTRE, représentée par Jeannette LACOUR.

Pierre DALSTEIN est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 1^{er} décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec le rajout d'une délibération, en point 3.

La modification est adoptée à l'unanimité.

Dépenses d'investissement 2021 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité que les paiements des nouveaux programmes d'investissement qui pourraient se présenter avant le vote du budget 2021 soient honorés pour un quart du budget d'investissement qui avait été prévu sur l'exercice 2020.

Assistance maîtrise d'œuvre du Département pour les travaux DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) associé au SDAEP.

Le Maire rappelle la délibération du 3 septembre 2019 concernant l'étude DECI associée au SDAEP. Il convient de demander l'assistance de maîtrise d'œuvre au Département. Celle-ci s'élève à 2 065 € HT (2 478 € TTC).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la proposition de maîtrise d'œuvre du Département.

Par ailleurs, le Maire soumet une demande de subvention pour la réparation des fuites sur le réseau AEP.

Les devis de l'entreprise AUBERY concernant la réparation des fuites sur le réseau d'adduction d'eau potable qui ont été détectées suite au Schéma Directeur AEP s'élèvent à 14 425 € HT (17 310 € TTC).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de ces travaux et demande une subvention auprès de Département et de l'Agence de l'Eau.

Délibération supplémentaire : travaux accessibilité des bâtiments communaux.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 3 septembre 2019 concernant la programmation des travaux liés à l'accessibilité des bâtiments communaux.

Il propose un chiffrage des travaux à effectuer en 2021 pour les bâtiments de l'école primaire, de la piscine et du camping municipal.

. Sanitaires de l'école primaire : 2 249.00 €
(2 698.80 € TTC)

. Piscine municipale :

- Mise en accessibilité du bâtiment :
2 806.84 € (3 368.21 €)

- Acquisition d'un élévateur manuel sur
potence : 3 790.52 € (3 999,00 TTC)

. Sanitaires de camping municipal : 966.77 €
(1 160.12 € TTC)

. Accessoires divers de mise en accessibilité :
1 079.03 € HT (1 294.83 € TTC)

Le montant total des travaux s'élève à 10 892.16 €
HT (12 520.97 € TTC).

Le Maire propose le plan de financement suivant :

- Autofinancement de la commune : 20 %
- Subvention du Département : 50 %
- Subvention de la Région : 30 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet et le plan de financement.

Questions diverses :

Crise sanitaire :

Suite au couvre-feu à 18 heures depuis le 12 janvier, seules les réunions délibérantes sont autorisées, comme le conseil municipal, avec les précautions sanitaires, les autres n'étant pas possible.

Une réunion en visioconférence avec la Préfecture aura lieu le 14 janvier sur le sujet de la vaccination. En projet un centre de vaccination sur Nyons et Die.

Stationnement :

Le Maire informe des problèmes de stationnement rue du Collet, de la place des Aires à la sortie du village, entraînant le passage difficile des camions (Sapeurs-Pompiers, déneigement). Un arrêté d'interdiction de stationnement va être pris sur cette rue.

Par ailleurs pour pallier le manque de place de stationnement, la réflexion est engagée pour permettre 15 à 20 places sur la Place des Écoles, tout en gardant les terrains de boules.

Pour permettre une meilleure sortie des engins de secours, le mur d'enceinte situé à la sortie de la caserne de pompier va être réduit prochainement.

Subventions Conseil Départemental :

Suite à la crise sanitaire, le Département a décidé de reconduire les subventions d'investissement de 2020 sur 2021.

En même temps que la réparation de la route (éboulement D61 vers Die) qui commence mi-février, les lignes haute tension EDF Enedis seront enfouies entre La Motte et la Charce.

Rallye de Monte Carlo :

Le rallye a eu l'autorisation préfectorale pour se dérouler, mais à huit clos. Les épreuves sont avancées de 2 heures, pas d'animation, pas de spectateurs.

Pour la version historique, la réunion préfectorale aura lieu le 20 janvier pour l'autorisation.

Maison de santé :

Le projet suit son cours, la réunion avec les professionnels de santé aura lieu le 20 janvier, suivi d'une rencontre avec l'ARS à programmer.

Vidéoprotection :

Le Maire explique la différence entre la vidéo protection, et la vidéo surveillance.

Une rencontre des Maires et la gendarmerie des deux anciens cantons La Motte / Rémuzat pour réfléchir à ce sujet et voir la pertinence va avoir lieu prochainement.

Stationnement des caravanes :

Concernant le stationnement des caravanes, des courriers vont partir ces jours prochains, le choix de la procédure à l'amiable est privilégiée.

Exposition URTIN :

Prévue pour juillet et août 2021, dans les locaux de la poste, le porteur de projet sera le Club Culturel et Sportif Mottois (CSCM). Les communes de Cornillon et Chalancon participent financièrement, celle de La Motte sera sollicitée.

Une réunion de préparation en visioconférence le 18 et 19 janvier est fixée pour avancer sur l'organisation.

Emmanuel BLANCARD est le référent sur cet événement.

Panneau lumineux :

Pour ce projet de panneau lumineux pour les informations la question de la pertinence est posée, face à un tel investissement. Aussi une réflexion sur l'avis de la population sur ce sujet est discutée. Un questionnaire est proposé par Pierre POLETO. Après échange, il est décidé de le soumettre à la population.

Compte Rendu commission tourisme :

La commission s'est récemment réunie en présence des hébergeurs de plein air (camping) et a fait le point sur la saison estivale 2020 : globalement identique ou légèrement inférieure à 2019, mais les mois d'avril, mai et juin sont en pure perte (pas d'ouverture suite à la crise sanitaire). On note une baisse significative de la clientèle étrangère, au profil de la clientèle française.

Une réunion récente de la commission de la communauté de communes du Diois met en avant la notion du tourisme vert, la question de la viabilité est posée. Il est aussi noté l'attente de la clientèle du relevé du niveau de prestation. Enfin est souvent évoqué le constat d'arrêt net des prestations fin Août, ce qui bloque l'essor de l'exploitation du mois de septembre, et est en contradiction avec la possibilité d'exploiter les ailes de saison.

Dans la discussion qui suit et suite à la réunion, ressortent les points suivants :

- besoin de monter en gamme
- opportunité de location de vélos électriques
- en saison estivale vie du village après 20h
- opération set de table utile et à renouveler
- manque d'un document local avec les informations touristiques
- importance des circuits de randonnées, véritable activité phare locale, et rapprochement des associations locales sur ce sujet.

Tour de table :

Pierre POLETO propose que suite à l'annulation des vœux pour cause de crise de pandémie que soit fait un article dans la presse. Il précise même qu'il est important d'être présent dans la presse locale et faire parler de nous.

Par suite il évoque le sujet de l'arrêt de l'éclairage public la nuit et propose que l'on relance ce sujet sur ce mandat.

Il demande également une brocante en été (juillet et août) peut-être sur le week-end.

Pierre DALSTEIN informe que le SAIL suit l'organisation de cette manifestation.

Jeannette LACOUR signale que la panneau stationnement place du Pont est souvent par terre suite aux épisodes venteux et que cela devient dangereux.

Pour remédier au problème, le système de fixation au sol sera modifié (implanté dans le sol, mais pouvant être facilement enlevé pour le marché) par les employés communaux.

Emmanuel BLANCARD informe des actions du parc pour le public scolaire et les actions retenues pour l'école de la Motte et le coût.

François HUMBERT demande à placer un panneau pour signaler le lieu de l'office de tourisme et le déplacement de la boîte aux lettres, pas assez visible.

Pierre CHANAL DU BESSET :

- évoque le retour d'un riverain suite à la taille par épareuse et le respect des plantations de tilleul. A ce sujet le Maire rappelle le devoir de chaque riverain sur la taille obligatoire au droit du domaine public.

- évoque également que certains chemins n'ont pas été déneigés.

Christian MOLERUS informe de la création d'une nouvelle entreprise sur La Motte.

Séance levée à 20 heures 20

Séance du 16 février 2021

Étaient présents tous les conseillers, à l'exception de Pascale MUNIER représentée par Pierre POLETO et Christian MOLERUS représenté par Laurent COMBEL.

Emmanuel BLANCARD est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 13 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

Emmanuel BLANCARD rappelle que le soutien du PNR des Baronnie pour les projets éducation environnement d'environ 3000 € n'a pas été cité sur le compte rendu du dernier conseil municipal.

Le Maire ouvre la séance.

Extension du local des services techniques et demande de subvention au Département.

La Communauté des Communes du Diois donne un tractopelle à la commune en contrepartie de l'entretien de la déchetterie. Afin de pouvoir stationner ce matériel, le Maire propose au Conseil Municipal la construction d'un abri en

prolongement du local des services techniques. Des devis ont été demandés et le coût des travaux serait de 3 408.13 € HT (4 089.76 € TTC). L'entreprise PONS est désignée pour la réalisation des travaux. Une subvention est demandée au Département.

Acquisition de mobilier urbain et demande de subvention au Département.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'aménager la Place du Pont en y installant une table de pique-nique. Des jardinières pourraient être installées également sur la Place des écoles afin de délimiter les emplacements de stationnements des véhicules et les jeux de boules.

Le montant de l'acquisition de ce matériel urbain est de 3 075.18 € HT (3 690.22 € TTC). Le Conseil accepte à l'unanimité et demande une subvention auprès du Département.

Attribution d'aides ponctuelles, de colis de Noël, de chèques cadeaux par le Centre d'Action Sociale (CAS).

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les modalités d'attribution de certaines aides et attributions par le Centre d'Action Sociale de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les modalités suivantes :

Aides ponctuelles à des personnes en difficulté :

- Subsidiaire,
- Alimentaire à caractère d'urgence de 30 € à 60 € par bon auprès de la superette du village avec renouvellement possible,
- Aide financière sur demande écrite avec courrier motivé de l'intéressé, avis d'imposition, plan de réduction de la dette, autres aides accordées... L'aide accordée pourrait être comprise entre 50 et 100 €.

Personnes âgées :

- Un colis de Noël pour un montant total maximum de 3400 € pour les personnes âgées de 75 ans et plus et inscrites sur la liste électorale de la commune.

Employés communaux :

- Un cadeau sous forme de chèques cadeaux d'un montant de 50 €.

Naissances :

- Un bon cadeau de naissance d'un montant de 50 € à prendre à la pharmacie de Rémuzat (les parents doivent habiter à La Motte Chalancon à l'année).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Centre de vaccination :

Le Maire informe qu'un courrier a été adressé à l'ARS pour proposer la commune comme centre de vaccination. La demande sera retenue lorsque les vaccins seront disponibles.

Equipements obligatoires sur neige :

Le Préfet a consulté les Maires de l'Est du Département au sujet de l'équipement neige des véhicules légers à compter de la saison d'hiver 2022.

Le Maire informe qu'il a donné un avis favorable.

Réseau AEP :

Le Maire rappelle qu'il a été accordé pendant la mandature précédente une aide exceptionnelle de 2000 € pour le raccordement de la ferme auberge MROZ (obligation pour l'activité commerciale) au réseau eau potable. Le reste des travaux restant à la charge des exploitants.

Maison de Santé :

Brigitte PARRENT informe de l'avancement du projet qui sera déposé auprès de l'ARS courant avril. Le chiffrage des travaux de l'immeuble sera affiné avec l'architecte. L'ARS sera chargé de l'aménagement intérieur et la commune devra réaménager le bâtiment. Afin d'obtenir le maximum d'aides, les dossiers de subvention, vu les délais, ne seront présentés qu'en 2022. Des discussions sont en cours avec les professions médicales concernées par le projet.

Véhicule Léger Médicalisé (VLM) :

Le Maire informe que le véhicule sera à disposition des pompiers dans le courant de l'année.

Contribution incendie :

Le SDIS a demandé à l'association des Maires le transfert de contribution annuelle aux intercommunalités. Cela a été refusé, elle restera à la charge des communes.

Défibrillateur :

Le Maire informe que le défibrillateur a été contrôlé suite à un dysfonctionnement.

Caravanes sur terrains privés :

Brigitte PARRENT informe que suite aux courriers adressés aux propriétaires de caravanes, certaines ont déjà été évacuées.

Salles :

Le Maire propose de récupérer une salle mise à disposition du centre loisirs pour avoir un bureau supplémentaire pour la mairie.

Elections les 13 et 20 juin 2021 :

Les élections Départementales et Régionales auront lieu les mêmes jours. Il conviendra de réfléchir sur l'organisation du bureau de vote (protocole COVID et réglementation).

TOUR DE TABLE

Pierre CHANAL DU BESSET interroge au sujet du bâtiment de l'ancienne Poste qui est fermé et qui risque de se dégrader.

Une réflexion sera menée par le conseil sur le devenir du bâtiment.

Il demande également s'il est possible de connaître les statistiques du dernier recensement de la population et de son évolution. Un lien de consultation sera adressé aux conseillers.

Association les Frimousses :

Emmanuel BLANCARD demande si la mairie a reçu un courrier de l'association pour une demande de subvention. La demande sera étudiée.

Exposition URTIN :

Les organisateurs de l'exposition proposent de refaire les peintures dans la salle de l'ancienne poste qui servira pour l'exposition. Une subvention de 500 € est accordée au Club Sportif porteur du projet. Une vingtaine de tirages photo sera offert à la commune.

Logo de la commune :

Cathy DELESTRE propose deux modèles de logo qui seront améliorés par le graphiste sur proposition du conseil.

Piscine municipale :

François HUMBERT informe qu'il faudra 1 maître-nageur pour la saison 2021.

Course la Drômoise :

Pierre DALSTEIN informe que la Drômoise repart le 3ème week-end de septembre. La 1ère journée (départ et arrivée) se fera sur La Motte.

Questionnaire panneau lumineux :

Pierre POLETTTO donne le résultat de l'enquête : 230 questionnaires distribués, 83 réponses (36%). La population n'étant pas favorable à 60 %, le conseil décide de ne pas donner suite à l'installation de ce panneau.

Site internet :

Pierre POLETTTO et Cathy DELESTRE informent du travail en cours sur la refonte du site internet. L'entreprise 26Net propose la création d'un nouveau site pour 3000 €/3200 €. Le Conseil va réfléchir sur la conception de ce nouveau site.

Plan d'eau :

Le Maire informe de l'avancée de la Délégation de Service Public (DSP). Elle sera validée par le conseil syndical en mars et sera suivie de la consultation pour le choix du gestionnaire à compter de 2022.

Séance levée à 22 heures10

Séance du 16 mars 2021

Étaient présents tous les conseillers.

Jeannette LACOUR est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 16 février est adopté à l'unanimité.

Le Maire ouvre la séance.

Amendes de Police.

Le Maire propose au Conseil Municipal la pose de mains courantes dans la calade d'Antan, la salle

bleue, les escaliers de la mairie et l'école pour un montant de 3 140 € € HT (3 768.00 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces travaux et demande au Département de la Drôme une attribution au titre des amendes de police.

AVENANT N° 1 Convention Service d'Instruction Mutualisé (SIM)

Le Maire rappelle la convention entre la commune et la communauté des communes du Diois pour son Service d'Instruction Mutualisé.

Considérant la proposition du Comité de Gestion de la CCD du 30 novembre 2020 regroupant les communes adhérentes

Le Maire propose au Conseil Municipal les nouveaux tarifs qui seront facturés à la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant N° 1 modifiant l'article 4 de la convention intervenue entre la Communauté des Communes du Diois et les communes organisatrices de ce service commun portant sur le barème des tarifs nets proposé à savoir :

- Permis de construire : 250 €
- Permis de démolir : 130 €
- Permis d'aménager : 400 €
- Déclaration préalable : 130 €
- Certificat d'urbanisme d'information «a» : 30€
- Certificat d'urbanisme opérationnel «b» : 100€
- Autorisation de travaux : 130 €

Tarifs et dates d'ouverture et de fermeture du camping municipal en 2021.

Le Maire propose au Conseil Municipal les dates d'ouverture du camping municipal ainsi que les tarifs pour l'exercice 2021 :

TARIFS CAMPING		
date ouverture 01/04/2021		
date fermeture 25/09/2021		
2021	Basse saison	Haute saison
	du 01/04/2021 au 02/07/2021 et du 21/08/2021 au 25/09/2021	du 03/07/2021 au 20/08/2021
Forfait de base 1 emplacement 1 branchement électrique 1 véhicule (voiture, moto, camping-car)	7.25 €	9.50 €
Forfait tente 1 emplacement 1 véhicule (voiture, moto, camping-car)	3.80 €	6.20 €
Adulte	2.65 €	3.85 €
Enfants 0 à 5 ans	gratuit	
Enfants 5 à 13 ans	1.60 €	2.00 €
Véhicule supplémentaire	-	2.95 €
Animaux	1.85 €	2.70 €
Emplacement non occupé	5.15 €	6.85 €
Groupe dans le camping	(par pers.et par nuit)	(par pers.et par nuit)
- tarif enfant	1.45 €	1.90 €
- tarif adulte	1.90 €	3.00 €

Machine à laver	4.00 €
Hivernage annuel non couvert	130.00 €
Stockage mensuel non couvert pendant ouverture du camping (tout mois commencé est dû)	25.00 €
Vidange Camping-Car	2.00 €
Forfait saison (1 emplacement, 1 véhicule, 2 personnes, 1 branchement électrique)	1 000.00 €

30% d'arrhes à la réservation d'un chalet

30% d'arrhes à la réservation d'un emplacement nu (du 1^{er} juillet au 31 août)

30% d'arrhes à la réservation d'un forfait saison

Tarifs Chalets 2021	Basse saison		Haute saison
	du 01/04/2021 au 02/07/2021 et du 21/08/2021 au 25/09/2021		du 03/07/2021 au 20/08/2021
	Nuitée (Mini. 2 nuits)	Semaine	Semaine
CONFORT 6/8 pers. 3 chambres 34.92m2	75 €	399 €	599 €
CONFORT 5/7 pers. 2 chambres 32.15 m2	64 €	369 €	537 €
CONFORT PMR 4/5 Pers. 2 chambres 34.75 m2	64 €	369 €	537 €
Location TV	25€/semaine et 5€/ nuit caution 200 €		
Caution chalet	400.00 €		
Animaux	1.85 €		2.70 €
Forfait ménage	55.00 €		
Machine à laver	4.00 €		
Kit couchage grand lit	10.00 €		
Kit couchage petit lit	6.00 €		
Tarif petite casse	Délibération du 24 juin 2010		

Offre Basse saison 2 semaines consécutives	
Du 01/04/2021 au 02/07/2021 et du 21/08/2021 au 25/09/2021	
CONFORT 6/8 pers. 3 chambres 34.92 m2	650 €
CONFORT 5/7 pers. 2 chambres 32.15 m2	595 €
CONFORT PMR 4/5 pers. 2 chambres 34.75 m2	595 €
Offre Basse saison 2 nuitées consécutives	
Du 01/04/2021 au 02/07/2021 et du 21/08/2021 au 25/09/2021	
CONFORT 6/8 pers. 3 chambres 34.92 m2	125 €
CONFORT 5/7 pers. 2 chambres 32.15 m2	110 €
CONFORT PMR 4/5 pers. 2 chambres 34.75 m2	110 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Création d'emplois non permanents pour la saison 2021.

Le Maire propose de recruter :

*1 agent de maîtrise principal sur le poste de chef de camp du mois d'avril au mois de septembre 2021,

*1 Adjoint Technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour les mois de juillet et août 2021.

*1 Adjoint Technique à temps non complet à raison de 17,50 heures hebdomadaires pour les mois de juillet et août 2021.

*1 maître-nageur pour la piscine municipale pour les mois de juillet et août 2021.

Travaux d'économies d'eau

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur de l'adduction d'eau potable (SDAEP), d'importantes fuites ont été détectées au cours des campagnes de mesures conduisant à un rendement global du réseau inférieur à 50%. Suite à ce constat, des campagnes de recherche de fuites ont été engagées et ont notamment permis de localiser deux importantes fuites sur les réseaux :

*une fuite au niveau du Pont du Pas des Ondes évalué à 190 m³/jr (soit 82% des débits de fuite identifiée en sortie du réservoir principal),

*une fuite au niveau du Pont de l'Aiguebelle évalué à 24 m³/jr (soit 10% des débits de fuite identifiée en sortie du réservoir principal).

La réparation de ces deux fuites permettrait de réduire de 78 110 m³/an sur les 161 096 m³/an mis en distribution dans le réseau communal soit une réduction de plus de 45%.

M. Le Maire rappelle que la réparation de ces fuites a été estimée respectivement à 15 000 euros H.T. et 5 000 euros H.T.

Il indique qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage a également été sollicitée auprès du Département pour la réalisation des dossiers de demande de financement relatifs à ces travaux. Cette mission s'élève à 516,25 euros H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public de nuit :

Le Maire informe qu'un devis a été fourni par le syndicat départemental d'Energie de la Drôme concernant l'extinction de l'éclairage public la nuit. De nouvelles horloges devront être installées pour un montant de 3600 € TTC. Sur une année l'investissement devrait être compensé par l'économie d'énergie.

Il reste à définir l'amplitude horaire.

Vidéo protection :

Une réunion avec la gendarmerie a eu lieu pour informer du fonctionnement de l'installation. Un rapport global sera effectué.

Projet Centre village :

Le projet concernant la Maison de Santé et l'aménagement des Calades a été présenté au jury du Département. Ce projet a été retenu et la commune devra se mettre en relation avec un bureau d'étude afin d'affiner les projets.

Location :

Le Maire informe que des logements occasionnels pour les remplacements des professionnels de santé ont été demandés. Ces logements pourraient également être mis à disposition des personnels saisonniers communaux.

TOUR DE TABLE

Emmanuel BLANCARD : informe de l'action citoyenne pour le ramassage de déchets dans

l'ancienne zone à gravats. 25 personnes ont participé et la commune a mis à disposition le véhicule afin d'évacuer les déchets.

François HUMBERT : fait part d'une demande par le réseau Artistique de l'Oule de la mise à disposition d'une salle du 22 au 24 mai 2021 pour la manifestation « itinéraire artistique ».

La Dynamotte sollicite une mise à disposition d'un local. L'association sera reçue en mairie prochainement afin de connaître les aboutissants.

Cathy DELESTRE : présentation du logo remanié, le coût de l'impression est estimé à 800 €.

Pascale MUNIER : fait part de l'avancement des travaux d'accessibilité des bâtiments.

François HUMBERT : demande la date de livraison du tractopelle. Le Maire informe qu'il sera mis à disposition par la CCD le 12 avril. Des travaux sont à prévoir sur le camping.

Jeannette LACOUR : La crise sanitaire a pour conséquence une montée de la pauvreté et de la précarité. C'est pourquoi les bénévoles du secours populaire (Comité du Diois) sont sur le pont pour maintenir le lien avec les personnes vulnérables. Les personnes en difficultés peuvent prendre contact avec la mairie afin de pouvoir bénéficier de colis alimentaire, produit d'hygiène.

Séance levée à 21heures30

Séance du 13 avril 2021

Étaient présents les conseillers, à l'exception de Cathy DELESTRE , représentée par Jeannette LACOUR

Pierre DALSTEIN est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 16 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec le rajout de 2 délibérations, en point IX et X.

La modification est adoptée à l'unanimité.

I-Approbation du compte de gestion du budget communal et du CAS 2020 :

Le Maire soumet au conseil municipal le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020, transmis par le receveur municipal.

Il invite à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

Commune :

- Excédent de fonctionnement 2020: 25 158.16 €
- Excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 : 265 098.80 €
- Excédent d'investissement 2020 : 99 192.48 €
- Déficit cumulé d'investissement au 31/12/2020 : 16 714.01 €
- Restes à réaliser investissement dépenses au 31/12/2020 : 73 650 €
- Restes à réaliser investissement recettes au 31/12/2019 : 41 625 €

Le résultat brut global de clôture de 2020 du budget principal est donc de 248 384.79 €.

Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est 216 359.79 €.

Centre Action Sociale :

- Déficit de fonctionnement 2020 : 959.31 €
- Excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 : 280.04 €

Le résultat brut global de clôture 2020 du budget annexe de centre action sociale est donc de **280.04 €.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 établi par Madame le receveur municipal.

II- Approbation du compte administratif du budget communal et du CAS 2020.

Le 1^{er} Adjoint, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

« Le compte administratif communal de l'exercice 2020, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte

administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune. »

Il constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe du centre action sociale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Il arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Commune :

- Excédent de fonctionnement 2020 : 25 158.16 €
- Excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 : 265 098.80 €
- Excédent d'investissement 2020 : 99 192.48 €
- Déficit cumulé d'investissement au 31/12/2020 : 16 714.01 €
- Restes à réaliser investissement dépenses au 31/12/2020 : 73 650 €
- Restes à réaliser investissement recettes au 31/12/2019 : 41 625 €

Le résultat brut global de clôture de 2020 du budget principal est donc de 248 384.79 €.

Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est 216 359.79 €.

Centre Action Sociale :

- Déficit de fonctionnement 2020 : 959.31 €
- Excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 : 280.04 €

Le résultat brut global de clôture 2020 du budget annexe de centre action sociale est donc de **280.04 €.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Maire ne prend pas part au vote, le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 du budget principal et du budget annexe du centre action sociale.

III- Affectation du résultat de fonctionnement de la Commune.

Le Conseil Municipal,

.Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

.Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

.Constatant que le compte financier présente :
un excédent de fonctionnement cumulé de :
265 098.80 €

.Décide à l'unanimité d'affecter ce résultat en couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser (dépenses - recettes) soit une somme de : **48 739.01 €** au compte 1068

solde en report à nouveau, créditeur compte 110 :
216 359.79 €

IV- Affectation du résultat de fonctionnement du CAS.

Le Conseil Municipal,

.Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

.Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

.Constatant que le compte financier présente :
un excédent de fonctionnement cumulé de :
280.04 €

.Décide à l'unanimité d'affecter ce résultat en couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser (dépenses - recettes) soit une somme de : **0 €** au compte 1068

Solde en report à nouveau, créditeur compte 110 :
280.04 €

V-Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Afin d'équilibrer le budget 2021 de la commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les taux d'imposition suivants pour 2021 :

Taxe foncière (bâti) 29.10 %

Taxe foncière (non bâti) 105.48 %

VI- Budget 2021 :

La proposition de budget prévisionnel pour 2021 est alors présentée par le Maire, qui précise comme étant volontairement un budget de

transition de la nouvelle mandature, en anticipant le gros projet phare de cette mandature la maison médicale pour l'horizon 2023. L'action sera donc mis sur la maîtrise encore plus renforcée du fonctionnement, par la rationalisation de toutes les dépenses et actions. (par exemple, achats par commandes groupées avec appel d'offre).

Pour la partie investissement est privilégié cette année des travaux liés au schéma directeur de l'eau, l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une nouvelle phase de réhabilitation des calades de la programmation pluriannuelle.

Le fonctionnement du budget 2021 s'équilibre à 910 458 €.

L'investissement du budget 2021 s'équilibre à 322 709 €.

Le budget est adopté à l'unanimité.

VII-Ouverture d'un compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) suite à la création de la régie « cantine ».

En accord avec la réglementation en vigueur, et à ce titre, les encaissements par carte bancaire d'une régie doivent être domiciliés sur un compte de dépôt de fonds au Trésor (DFT) et non pas sur le compte Banque de France du comptable, il y a donc impératif d'ouvrir un compte DFT.

Afin de pouvoir ouvrir ce compte DFT, il convient de prendre une délibération autorisant son ouverture pour la Régie de Recettes « CANTINE »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ouverture de ce compte.

VIII-Tarifs régie cantine.

Suite à la création de la régie Cantine au 1^{er} septembre 2021, le Maire propose au Conseil Municipal le tarif du repas à payer par les familles à 3.80 € comme il avait été décidé dans la délibération du 18 décembre 2018.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

IX- Demande de subvention schéma directeur de l'eau :

Le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir la première phase de travaux suite à l'étude du Schéma Directeur Assainissement. Il convient

d'effectuer la séparation des eaux claires des eaux sales.

Le montant des travaux s'élève à 27 300 € HT (32 760 € TTC).

Le Maire propose de demander une subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux et les demandes de subvention.

X- Site internet :

Le Maire propose au Conseil Municipal un contrat avec « Campagnol.fr » par l'Association des Maires Ruraux de France pour la création, la mise en ligne et l'assistance illimitée d'un site internet de la mairie de La Motte Chalancon.

Le montant annuel sera de 220 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et autorise le Maire à signer le contrat ainsi que les avenants pour d'éventuelles options s'y rattachant.

XI-Questions diverses :

Maison médicale :

La 3^e adjointe fait le point sur le projet en précisant que l'architecte mandaté présentera son projet pour la réhabilitation de la poste en maison médicale, pour un coût estimé à 370k€ HT soit 420k€ TTC et un prévisionnel pour 2023.

Parallèlement pour le projet de santé, il est à intégrer que les 2 médecins pré-sentis sont vers la dernière partie de carrière, et du coup il faut déjà anticiper la succession et se donner les moyens de la réussir. D'où à intégrer dans le projet le besoin de logement sur place, afin d'assurer un accueil positif d'un médecin stagiaire avant le stade de concrétisation de l'installation définitive.

Plan d'eau du Pas des Ondes :

Le Maire et Vice-Président du Syndicat Mixte du Pas des Ondes informe le Conseil de l'état d'avancement de la DSP (Délégation de Service public) pour la gestion du site, et du stade de l'appel d'offre. La commission d'appel d'offre doit

se tenir le 27 avril, et pour les retenus, l'analyse et les auditions fin juin.

Par ailleurs, des travaux d'équipement et d'entretien pour un montant de 150 k€ sont prévus à l'automne. (Aire camping-car, toilettes, terrasse restauration, local maître-nageur, réparations chaussées)

Salles communales :

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la mise à disposition des salles de la commune.

Il rappelle que la mise à disposition de salles était déjà effective auparavant pour ces associations, et que cela n'est qu'une formalisation.

Après discussion, le Conseil, après avoir délibéré décidé par 10 voix pour et une abstention (Pierre DALSTEIN) :

.de mettre à disposition gratuitement à l'association du Cercle de l'Amitié la salle Gabriel Mourier,

.de mettre à disposition gratuitement à l'association « J'aime Lire » la salle de bibliothèque située dans le bâtiment de la mairie

.de mettre à disposition gratuitement à l'association « Comité des Fêtes » le garage de l'ancien Val d'Oule,

.de mettre à disposition gratuitement à l'association « Comité de Jumelage » les salles communales dont elle aurait besoin.

A savoir que pour toutes manifestations lucratives organisées par ces associations, il conviendra d'appliquer les tarifs décidés par délibération du 16 septembre 2020.

Pierre DALSTEIN explique son vote par son souci d'équité et d'égalité pour toutes les associations, et que pour leur bon fonctionnement les conditions matérielles doivent être les mêmes pour toutes.

La séance est levée à 19heures25

Séance du 18 mai 2021

Étaient présents tous les conseillers, à l'exception de Brigitte PARRENT, représentée par Jeannette LACOUR.

Pierre CHANAL DU BESSET est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 13 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose le rajout de deux délibérations à l'ordre du jour.

Le rajout est adopté à l'unanimité.

Délibération n°1 - Coupure nocturne de l'éclairage public.

Les horaires suivants sont proposés :

- du 01/05 au 31/08 coupure de 1h00 à 6h00 du matin

- du 01/09 au 30/04 coupure de 23h00 à 6h00 du matin.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces horaires de coupures de l'éclairage public.

Des panneaux signalant ces coupures seront installés aux entrées du village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour prendre un arrêté de police. Les travaux commenceront début septembre.

Prime RIFSEEP – avenant à la délibération du 7 décembre 2016 CIA.

N'ayant toujours pas reçu de réponse de la part du Comité Technique, cette délibération est ajournée.

Délibération supplémentaire n°2 - Promotion au grade supérieur pour un agent.

Promotion au grade d'adjoint principal pour une secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette promotion.

Délibération n°3 - Travaux d'accessibilité à l'école et à la piscine municipale – demande de subvention.

Le montant total des travaux s'élève à 4 727.00€ TTC. Une demande de subvention a été faite à la Région.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette demande de financement.

Délibération n°4 - Location des cuisines du Val d'Oule.

Suite à la demande de Mlle Hélène MERMILLOD BLONDIN pour la location, à l'année, de la cuisine (local vide de matériel) du Val d'Oule ainsi que de la terrasse attenante, le Conseiller Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de louer ce local pour un montant mensuel de 150.00€ révisable annuellement.

Pour l'électricité, un sous compteur nominatif sera installé pour son local et un forfait sera demandé au Comité des Fêtes pour les locaux qui lui sont attribués.

Le Conseiller Municipal approuve à l'unanimité.

Délibération n°5 - Tarifs marché nocturne du vendredi.

Suite à la demande de l'Association « La Dynamotte », organisatrice de cette manifestation, cette saison le marché nocturne du vendredi débutera le 18 juin, avec un nouvel horaire de 17h00 à 24h00.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité un forfait de 25.00€ par séance qui sera demandé à l'Association organisatrice.

Location de la salle Stéphane PERRIN (cantine).

Suite à une demande d'un particulier pour la location de cette salle pour une réunion de famille, le Maire ouvre le débat sur l'éventuelle location de la salle de la cantine (sans la partie cuisine) à des manifestations ciblées telles que mariage, baptême, communion, etc... limitées à 50 personnes maximum, puisque c'est une salle de plain-pied accessible à tous.

François Humbert fait part de son opposition car il craint qu'il n'y ait plus de contraintes que de facilités.

Le Maire rappelle l'unique salle accessible dans la commune, pouvant recevoir une bonne cinquantaine de personnes et qu'elle avait été construite dans ce sens. La DDPP (DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS) ne s'y opposant pas, si un protocole de nettoyage et désinfection des locaux était mis en place.

Après en avoir discuté, une majorité du Conseil Municipal écarte cette proposition pour différentes raisons (protocole sanitaire compliqué s'agissant d'une cantine scolaire, problèmes de mobilier non adapté à des adultes, difficile à déplacer et à stocker, problème de nettoyage et de rangement après le week-end pour remettre en état pour accueillir les enfants, etc...).

Cette salle ne sera pas disponible à la location.

Organisation du temps de travail des employés communaux.

Cette délibération est ajournée.

Délibération n°6 - Accompagnement projet centre-bourg - tranche ferme.

Vote pour une demande de subvention pour l'intervention du bureau d'études « Villages Vivants ».

Coût du bureau d'études : 4 300.00€ incluant le projet de maison médicale (pour un montant de 3 700€) et la rénovation des calades (pour un montant de 600€).

La subvention du Département demandée représente 50% du coût de l'étude.

La rénovation du centre-bourg et de ces calades avec, entre autres, la modernisation de l'assainissement, la suppression des canalisations en plomb, rendra encore plus attrayant notre village pour les nouveaux venus et incitera, sans doute, de nouveaux acquéreurs immobiliers.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, cette demande de subvention.

Délibération supplémentaire n° 7 -Adhésion à la convention cadre du Service Intercommunal SEcrétaire de MAirie (SISEMA)

Il est proposé d'adhérer à ce service et de signer la convention cadre qui propose quatre types de missions : permanente, remplacement d'urgence, remplacement programmé et renfort.

Il est proposé de s'engager à 35.h de renfort pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Recrutement contractuel.

Ginette BERARD quittera son poste de secrétaire à la mairie de La Motte Chalancon à compter du 1^{er} juillet 2021, ayant trouvé un poste à temps complet à la mairie de Nyons, changement qu'elle souhaitait depuis plusieurs années. Ayant des congés à prendre avant son départ, elle partira donc le 15 juin prochain.

Muriel COMBE étant en arrêt maladie jusqu'au 30 juin, il sera procédé à l'embauche de Françoise VIALARD, résidant à La Motte, comme contractuelle du 1^{er} au 30 juin pour palier au manque d'effectif. Elle quittera donc de suite le poste qu'elle occupait à l'Office du Tourisme et sera en formation bénévolement avec Ginette jusqu'à la prise de son poste au 1^{er} juin.

Johanna AMBLARD sera embauchée en remplacement de Françoise VIALARD, à l'Office du Tourisme.

Questions diverses :

- Reprise des séances de cinéma :

Pierre DALSTEIN demande si les séances de cinéma pourront reprendre à la salle polyvalente.

Celles-ci reprendront dès maintenant, avec le respect de consignes sanitaires.

Le Maire rappelle la problématique de l'accessibilité de la salle polyvalente et de sa non-conformité. Le coût de mise en conformité étant élevée la salle polyvalente risque d'être fermée prochainement.

- Tenue des bureaux de vote pour les élections du 20 et 27 juin prochain :

Il est demandé aux conseillers non encore inscrits pour tenir les bureaux de vote, de bien vouloir s'inscrire en choisissant les plages horaires encore vacantes.

- Manifestation de Rock on the l'Oule :

La manifestation aura bien lieu cet été mais avec une nouvelle formule proposée par le bureau de l'association. Elle aura lieu « Place du Fort » au lieu du site du Pas des Ondes, avec une jauge de personnes limitée.

Tour de table :

Christian MOLERUS et le Maire interviennent pour expliquer le problème majeur que la Commune va rencontrer dans les années proches concernant l'assainissement et le prix du M3 de l'eau. Les tarifs devront être revus fortement à la hausse pour ne pas avoir de pénalités infligées par l'Agence de l'Eau car nos tarifs ne sont plus valables par rapport aux autres communes du Diois.

De plus, nos prix trop bas écartent notre Commune de toute subvention possible pour la modernisation de notre réseau communal et le traitement obligatoire de l'eau potable, ce qui risque de représenter un budget trop important pour notre Commune dans les années à venir.

Jeannette LACOUR signale qu'il va falloir acheter de nouveaux draps pour l'école maternelle pour la rentrée scolaire prochaine et qu'il va falloir aussi remplacer les lits des enfants car très vieux et abîmés : (coût d'environ 1 500€).

Cette demande reste en attente, car investissement non prévu sur le budget 2021.

Le Maire fait remarquer que nous n'avons qu'un seul maître-nageur pour la piscine cet été et qu'il faudra trouver rapidement un suppléant pour que le titulaire puisse prendre ces repos hebdomadaires durant la saison. Il demande à tous les conseillers de chercher un éventuel postulant, sous peine d'être dans l'obligation de fermer la piscine durant les repos obligatoires du titulaire.

Séance levée à 23 heures

Séance du 21 juin 2021

Etaient présents tous les conseillers à l'exception de Cathy DELESTRE, représentée par Jeannette LACOUR.

Pascale MUNIER est désignée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance.

François HUMBERT fait part d'une observation sur le dernier compte-rendu du 18 mai 2021. Il souligne qu'il n'était pas contre la location de la salle Stéphane PERRIN, mais pour une location seulement durant les vacances scolaires. Il n'y a pas d'autres remarques.

Le compte-rendu du conseil est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 1 : Mise à disposition des salles communales et tarifs

Cette délibération annule et remplace toutes les autres délibérations antérieures concernant les tarifs et la mise à disposition des salles communales.

1) Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la mise à disposition gratuite des salles communales aux associations mottoises :

- de mettre à disposition gratuitement à l'association du « Cercle de l'Amitié » la salle Gabriel Mourier,
- de mettre à disposition gratuitement à l'association « J'aime Lire » la salle de

bibliothèque située dans le bâtiment de la mairie,

- de mettre à disposition gratuitement à l'association « Comité des Fêtes » le garage de l'ancien Val d'Oule,
- de mettre à disposition gratuitement à l'association « Comité de Jumelage » les salles communales dont elle aura besoin durant le Jumelage ou la préparation de celui-ci.

A savoir que pour toutes manifestations lucratives organisées par ces associations, il conviendra d'appliquer les tarifs décidés par cette délibération.

2) Le Maire propose au Conseil Municipal les nouveaux tarifs des salles communales :

Manifestations ou réunions associatives :

Associations Mottoises :

- Assemblée générale annuelle (uniquement salle G. Mourier) : gratuité de la salle,
 - Autres manifestations ou utilisation de salle (uniquement salle G. Mourier ou salle polyvalente) pour réunion : 25 €
- Autres associations* (associations ayant leur siège déclaré hors de La Motte Chalancon) : 35 € par utilisation de salle (uniquement salle G. Mourier ou salle polyvalente).

- Soirées ou journées privées :

* *La Souste* (salle du bas): 100 € la location + 150 € de caution (dégradation, matériel cassé ou ménage non effectué).

* *Salle polyvalente* : 100 € la location + 150 € de caution (dégradation, matériel cassé ou ménage non effectué).

* *Salle Gabriel Mourier* (maximum 40 personnes) : 120 € la location + 150 € de caution (dégradation, matériel cassé ou ménage non effectué).

* *Salle Stéphane Perrin* (sans la cuisine et uniquement les week-ends et vacances scolaires) (maximum 70 personnes et uniquement pour baptême, communion ou loto) : 140 € la location + 150 € de caution (dégradation, matériel cassé ou ménage non effectué).

- Cours payants (salle polyvalente uniquement) :

* 1 séance/semaine = 200 €/an

* 2 séances/semaine = 350 €/an

* 3 séances et plus/semaine = 400 €/a

une caution de 150 € est demandée (dégradation, matériel cassé ou ménage non effectué)

- Utilisation personnelle de la salle polyvalente :

Uniquement dans le cadre d'un entraînement sportif, du lundi au vendredi pendant les horaires suivants : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00, selon les disponibilités.

- Forfait annuel de 500 €/an + 150 € de caution (dégradation, matériel cassé ou ménage non effectué)

- Utilisation de la salle du 1^{er} étage de la Souste :

Mise à disposition de cette salle pour stockage de matériel et réunions de l'association « Rock on The l'Oule ».

- Forfait annuel de 100 €/an + caution de 150 € (dégradation, matériel cassé ou ménage non effectué)

Un planning d'occupation des salles sera fourni obligatoirement, la Commune restant prioritaire quant à l'occupation de toutes ses salles.

Une convention sera établie entre l'association (ou la personne privée) et la mairie.

Pour chaque location de salle, une fiche de renseignements (fournie par la mairie) sera à remplir par le demandeur qui devra nous fournir une copie d'assurance pour cette location ainsi que le nom d'un responsable.

La clé sera à retirer la veille de l'occupation à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat et rendue le lendemain matin au plus tard (rendue le lundi matin pour salle occupée le week-end). Un état des lieux sera effectué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération par 10 voix pour et 1 voix contre (Pierre DALSTEIN).

Délibération n° 2 : Projet de réhabilitation ancienne poste : règlement d'acompte pour SOCOTEC

Le Maire a sollicité l'entreprise SOCOTEC pour mission de contrôle technique et diagnostic amiante avant travaux dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne poste en une maison médicale.

Diagnostic amiante : 650 euros HT

Contrôle technique avant travaux : 7 650 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer les diagnostics et le contrôle technique, et à régler éventuellement un acompte à la commande

Délibération n° 3 : Demande de subventions (département et région) pour l'étude par « Villages vivants » et « l'Aire ».

Dans le cadre du projet de revitalisation « cœur de village », la commune a sollicité les bureaux d'étude « Villages Vivants » et « Aire » afin de définir une programmation pour la MSP (maison de santé publique) et de l'aménagement des calades.

Cette étude permettra d'argumenter auprès des collectivités lors de demandes de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à demander des subventions au Département et à la Région.

Délibération n° 4 : Mise à jour de la liste des collectivités adhérentes au Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme.

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme a pris acte des modifications intervenues sur la liste des collectivités adhérentes lors de la séance du 18 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les modifications.

Délibération n° 5 : Modification du chemin vicinal N°2

Un propriétaire, Monsieur Luc PARMENTIER, demande à la commune la modification du tracé du chemin vicinal n°2 qui traverse sa propriété, située au Gelas, en son milieu.

Il propose un nouveau tracé longeant sa propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification. Les travaux et les actes nécessaires à ce changement seront à la charge du propriétaire.

Délibération n° 6 : Raccordement au réseau BT à partir du poste de Clair Matin

Dans le cadre du raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de la société ADN (Ardèche Drôme Numérique) pour la fibre optique, situé quartier BRAMEFAIM, à partir du poste CLAIR MATIN, le Maire explique, qu'à sa demande, le SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune.

Dépense prévisionnelle HT : 14 440.50 € répartie comme telle :

- Financement mobilisé par le SDED : 10 941.15 €
- Participation communale : 3 499.35 €

Le Maire précise qu'il sera demandé le remboursement de la participation communale à la société ADN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à la demande de remboursement.

Délibération n° 7 : Renforcement du réseau BT à partir du poste de Clair Matin

Dans le cadre de renforcement du réseau BT à partir du poste CLAIR MATIN par mutation de 100 à 160 kva, le Maire expose qu'à sa demande, le SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune.

Dépense prévisionnelle HT : 51 971.13 € (SDED)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet établi par le SDED ainsi que le plan de financement.

Délibération n° 8 : Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

Suite à la radiation des effectifs de Ginette BERARD (arrêté n°48), le Maire propose la création d'un poste d'agent administratif, 2^{ème} classe, au 1^{er} juillet 2021, pour 21 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Délibération supplémentaire n° 9 : Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

Pour accroissement d'activité, le Maire propose la création d'un poste d'agent administratif au 24 Juin 2021, pour 14 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** cette proposition

Questions Diverses :

Brigitte PARRENT expose l'avancement du projet de la maison médicale et propose que les plans en 3D soient expliqués lors de la prochaine réunion publique.

Le Maire propose la date du vendredi 3 septembre 2021, à 18h00, pour cette réunion publique.

Pierre POLETTTO demande si la mairie a connaissance des dates des concerts de l'Association « Rock on The l'Oule » afin de pouvoir l'indiquer dans le bulletin communal.

Les concerts auront lieu le mardi 3 et le mercredi 4 août dans le jardin de la place du Fort, avec une jauge maximum d'entrées de 300 personnes. Une demande pour une buvette et un repas assis a été faite pour ces 2 jours.

Une fois de plus, on constate que des dépôts d'ordures de tout ordre (pots de peinture, cagettes, cartons, etc...) ont été déposées autour des containers à ordures (situés sur le parking à l'entrée du village, côté sud).

On ne peut que regretter ces gestes récurrents qui nuisent à l'environnement et dénaturent notre village.

La séance est levée à 22 heures 15

Des nouvelles sur la Maison de Santé

- Sur l'immeuble

Après différentes études par le Cabinet IDF Architecture sur divers bâtiments communaux, il a été retenu le bâtiment dit « de l'ancienne poste ».



La transformation de ce bâtiment devrait commencer début 2023, après toutes les autorisations requises.

Un film en 3D réalisé par l'architecte, concernant la réfection de ce bâtiment, sera présenté à l'ensemble de la population dès la levée des interdictions gouvernementales en matière de Covid.

- Sur le projet à présenter à l'ARS (Agence Régionale de Santé)

Médecins, infirmières, kinésithérapeute se mobilisent tous les mois en partenariat avec les professionnels de santé de Rémuzat pour construire une équipe médicale performante au service de toute la population de La Motte Chalancon à Rémuzat en passant par Saint Nazaire le Désert, Volvent, voire Rosans ...

Gestion de la cantine municipale

Dès la rentrée scolaire prochaine, la cantine se met au diapason comme les grandes localités.

Un logiciel a été commandé par la commune pour gérer au mieux les repas des enfants. Des informations plus précises seront communiquées aux parents avant la fin de cette année scolaire.



Le RPI La Motte Chalancon-Rémuzat



L'année scolaire se terminera dans quelques jours pour nos écoliers.

Cette année fût bien particulière avec l'arrivée des masques sur les visages de nos élèves de plus de 6 ans et une semaine de confinement accolée aux vacances de printemps.

Nous avons tous dû nous adapter aux diverses mesures, aux multiples protocoles sanitaires qui se sont succédés. Fort heureusement, notre école n'a pas subi de fermeture de classe.

Les projets avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales ont pu être menés à bien ; travail autour des falaises de Rémuzat pour les grands, travail sur les sons de la nature pour les plus jeunes.

Les voyages scolaires n'ont pas pu avoir lieu (classe nature et musique à Autrans pour les maternelles, traversée de la Drôme à vélo pour les CM), mais nous avons pu proposer des sorties sur le même thème dans les environs de l'école : une semaine de vélo pour le CM entre La Motte et Sahune et 3 sorties à la journée pour les maternelles :

- randonnée de l'école aux Pas des Ondes ; un grand merci à Monique CAPELLE qui nous attendait sur le retour, au bord de l'eau pour nous conter des histoires,
- une journée de randonnée sur les hauteurs de La Motte,
- une journée de course d'orientation dans le camping municipal.

La rentrée des classes aura lieu le jeudi 2 septembre prochain. Ceux sont les enfants nés en 2018 qui feront leur première rentrée à l'école. En attendant, nous vous souhaitons à tous un très bel été.

Mme BASSET, Directrice et enseignante de la classe de maternelle





Elections

Les élections Régionales et les élections Départementales ont eu lieu les dimanches **20 et 27 juin**. (élections à 2 tours).

Les élections Départementales permettent d'élire les membres des conseils départementaux, assemblées délibérantes des Départements. Ces conseillers sont élus pour 6 ans. Collectivité locale de proximité, le Conseil Départemental exerce, à l'échelle de son territoire, les compétences qui lui sont confiées par l'Etat. Il met en œuvre des actions de proximité et de solidarité qui impactent directement le quotidien des Drômois : l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées et la protection de l'enfance en danger ; l'organisation des transports scolaires et interurbains et l'entretien et l'aménagement du réseau routier départemental ; la construction, la rénovation et la gestion des collèges publiques et de nombreuses actions éducatives pour les collégiens ; l'aménagement numérique du territoire, la protection de l'environnement, le soutien à la vie associative, au sport et à la culture, à l'activité économique et touristique et aux projets des territoires et le financement des services d'incendie et de secours (pompiers) ; l'appui à l'ingénierie publique. Ses élus siègent à Valence.



Les élections Régionales permettent d'élire les conseillers régionaux qui siègent à l'assemblée délibérante de la Région. Ces conseillers sont élus pour 6 ans. Les compétences qui lui sont attribuées sont nombreuses : Lycées, apprentissage et formation professionnelle ; transports collectifs, développement économique et emploi, aménagement du territoire et environnement. Pour notre territoire : relais et soutien pour l'obtention des fonds européens (programme FEDER). Ses élus siègent à Lyon.

Résultats

Elections Départementales :

1^{er} TOUR (20/06/2021) : Inscrits : 365, Votants : 161, Exprimés : 151, Blancs : 7, Nuls : 3

Liste B. BUIS/C. CHARMET (LREM) : 95 **ELU au 1^{er} tour**

Liste P. DALSTEIN/A. MANQUAT (UGE) : 45

Liste L. MARCHELLI/J. SUCHET (FI) : 11

Elections Régionales :

1^{er} TOUR (20/06/2021) : Inscrits : 365, Votants : 161, Exprimés : 157, Blancs : 4

Liste S. GILL (DIV) : 0

Liste F. GREBERT (ECO) : 33

Liste G. GOMEZ (EXG) : 5

Liste B. BONNELL (UC) : 17

Liste N. VALLAUD-BELKACEM (UG) : 15

Liste L. WAUQUIER (UD) : 62

Liste F. OMEIR (DIV) : 0

Liste C. CUKIERMAN (UG) : 5

Liste A. KOTARAC (RN) : 20

2^{eme} TOUR (27/06/2021) : Inscrits : 365, Votants : 156, Exprimés : 151, Blancs : 4, Nuls : 1

Liste L. WAUQUIER (UD) : 77

Liste F. GREBERT (ECO) : 51

Liste A. KOTARAC (RN) : 23



Eau – Assainissement (transfert de compétences à la Communauté des Communes du Diois)

La prise de conscience des nouveaux enjeux de gestion durable de l'eau potable issue des réflexions conduites dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et les nouvelles exigences réglementaires qui en découlent (arrêté du 19 décembre 2011 dit « arrêté compteur » et décret du 27 janvier 2012 dit « décret Grenelle ») amènent les collectivités à faire évoluer leurs pratiques actuelles.

Ces nouvelles exigences doivent permettre aux services de gestion de l'eau de répondre à terme aux nouveaux défis qui s'offrent à eux :

- l'amélioration de la connaissance des volumes réellement prélevés,
- la réduction des prélèvements sur la ressource en eau en luttant contre les pertes,
- plus généralement, le renforcement de la gestion patrimoniale des réseaux.

Toutes ces obligations auront bien sûr une incidence à la hausse importante dans le futur prix de l'eau.

Deux raisons principales expliquent cette hausse à venir :

- d'une part, le renforcement des normes européennes de qualité, qui avec la dégradation des ressources, impose une rénovation des unités de traitement et des réseaux de distribution,
- d'autre part, les grands programmes de développement de l'assainissement des eaux usées.

Eau Potable

La commune de La Motte Chalancon est actuellement alimentée par un captage qui dessert environ 420 habitants permanents et jusqu'à près de 3000 en période de pointe estivale.

Face aux évolutions récentes de la réglementation et notamment le décret du 27 janvier 2012 et à la réception de plusieurs courriers de l'Agence de l'Eau soulignant l'absence de connaissance de la valeur de son indice de connaissance patrimoniale, la commune a engagé la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable qui, outre le fait de se mettre en conformité avec la réglementation et de répondre aux attentes de l'Agence de l'Eau, lui permet d'établir un programme pluriannuel d'investissements garant d'une gestion durable du service.

Assainissement

La commune de La Motte Chalancon dispose d'un réseau d'eaux usées pseudo-séparatif (unitaire dans le centre ancien et séparatif aux abords du cœur du village) et d'une station intercommunale d'épuration de 3000 équivalent-habitant. La commune compte 420 habitants permanents mais voit sa population fortement augmenter en période estivale.

La station d'épuration, qui collecte les eaux usées de Cornillon sur l'Oule et de La Motte Chalancon, a été mise en service en 1998 mais elle n'a jamais fonctionné à sa capacité nominale.

La commune a de plus réalisé son zonage d'assainissement en 2006 réactualisé en 2015.

Les contraintes qui pèsent sur la collectivité en matière d'auto-surveillance ne lui permettent plus aujourd'hui de respecter ses obligations et elle se retrouve aujourd'hui en situation de non-conformité alors que les résultats épuratoires de la station d'épuration sont satisfaisants.

Ainsi, la commune a engagé la réalisation d'un diagnostic de son réseau d'assainissement afin, d'une part, mieux connaître le fonctionnement de son réseau d'assainissement et, d'autre part, définir un programme de travaux pluriannuel pour l'amélioration de la collecte et la mise en séparatif des réseaux, notamment dans le centre ancien.

La collectivité a engagé les démarches de requalification de la station d'épuration afin d'alléger les contraintes réglementaires liées à sa taille.

Le diagnostic réseau permettra de conforter la connaissance de fonctionnement des ouvrages.

Fin 2016, 47 communes ont signé une convention de mutualisation pour porter une mission de préparation du transfert de compétences à la Communauté des Communes du Diois (CCD) ainsi que l'animation du Contrat de progrès, signé avec l'Agence de l'eau, le Département, la CCD et 47 communes.

Suite aux résultats du Contrat de progrès (diagnostic des services communaux, mise en conformité des communes, nombreux schéma directeurs et inventaires patrimoniaux réalisés), 45 communes et la CCD ont signé un second contrat avec l'Agence de l'eau et le Département pour bénéficier de financements spécifiques aux

Zones de Revitalisation Rurale sur la période 2020-2022. Elles ont pour cela mutualisé une mission de coordination de ce contrat et d'accompagnement des communes pour l'amélioration de leur service.

Dès 2026, la Communauté de Communes du Diois prendra la compétence « eau et assainissement » et devra créer son service.



Toutes ces obligations auront bien sûr une incidence à la hausse importante dans le futur prix de l'eau.

Deux raisons principales expliquent cette hausse à venir :

- d'une part, le renforcement des normes européennes de qualité, qui avec la dégradation des ressources, impose une rénovation des unités de traitement et des réseaux de distribution,
- d'autre part, les grands programmes de développement de l'assainissement des eaux usées.





RAPPEL

Obligations légales de débroussaillement (OLD)

Par courrier du 21 octobre 2020, le Préfet de la Drôme a demandé à tous les Maires de la Drôme des communes à risque moyen et fort d'incendie de forêt de rappeler à tous les habitants les obligations de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou de ceux induits par les habitants eux-mêmes.

Le feu de forêt est une préoccupation forte dans la Drôme et notre commune n'échappe pas à la règle.

L'importance du respect des règles liées à l'emploi du feu et aux obligations légales de débroussaillement a été clairement démontrée lors du dernier incendie qui a fortement touché un massif forestier des Baronnies cet été. Plus de 290ha ont été parcourus par les flammes lors de ce dramatique accident. Heureusement, les moyens de lutte terrestres et aériens ont pu le circonscrire à des zones non habitée.

Cet évènement illustre la nécessité d'agir dans le domaine de la prévention des incendies de forêts.

L'article L134-6 du Code Forestier impose un débroussaillement de sécurité dont le double objectif est de prévenir tout départ de feu qui pourrait se révéler catastrophique et d'affaiblir l'intensité d'un feu menaçant les habitations.

Ce débroussaillement s'applique à tout type de construction, chantier ou installation (habitation, hangar, garage, atelier, ...). Il appartient au propriétaire de le mettre en œuvre.

Plusieurs cas sont à distinguer :

- Les parcelles ne sont pas situées en zone constructibles (U) du PLU (Plan local d'Urbanisme) de notre commune : le débroussaillement doit être effectué sur une profondeur de 50 mètres mesurée à partir de « l'installation » (maison, hangar, piscine, etc...).
- Les parcelles sont situées en zone constructible (U), le propriétaire débroussaille la totalité de la parcelle qu'elle soit construite ou non.
- Les parcelles sont construites, situées en zone constructible (U), et limitrophes de parcelles non situées en zone constructibles (U), le propriétaire débroussaille la totalité de ses parcelles situées en zone U, et réalise ou s'assure du débroussaillement sur une profondeur de 50 mètres autour de ses installations.
- En cas de construction sur une parcelle, le propriétaire doit débroussailer aux abords des voies privées donnant accès à cette construction sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Ce débroussaillement doit être effectif avant le 15 mai de chaque année pour limiter les risques de départ et de propagation de feu en période estivale.

Passé cette date, une procédure de mise en demeure pourra être engagée à votre rencontre.

L'article L134-7 du Code Forestier prévoit que le Maire assure le contrôle de ces obligations de débroussaillement. Ce rôle est rappelé par arrêté préfectoral n° 2013057-0026 du 26 février 2013 relatif aux obligations légales de débroussaillement dans la partie de notre département sensibles aux incendies de forêts.

Le Préfet de la Drôme demande aux Maires de veiller à assurer à nouveau l'information des propriétaires concernés par ces obligations et de veiller ensuite à assurer le contrôle des obligations des propriétaires concernés afin de garantir au plus tôt la sécurité des personnes, des biens et des espaces naturels vis-à-vis du risque d'incendie de forêt.

Afin de mieux vous informer sur les obligations de débroussaillement, de répondre à vos éventuelles interrogations, vous pouvez consulter le site de la préfecture de la Drôme à l'adresse suivante :

<http://www.drome.gouv.fr/obligations-de-débroussaillement-a2914.html>

Epidémie COVID-19

Rappels des gestes barrières que l'on doit rigoureusement respecter :



- Porter un masque dans tous les lieux où cela est obligatoire et quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée
- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter dans une poubelle
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Centre de vaccination anti-Covid



Nous vous rappelons qu'un centre de vaccination est ouvert à la Mairie de la Motte Chalancon [tous les week-ends.](#)

Pour prendre rendez-vous, s'adresser au tél : **06 77 08 16 34**

Etat Civil



Naissances

Adèle EHRY le 26/12/2020

Juliann MORETTE le 11/04/2021



Décès

Michel MIALLON

Mme Marcelle MIALLON née JEAN

Déchetterie



Les horaires des aires de tri et de réemploi (ex-déchetteries) ont changé depuis le 1er avril 2021.

La Communauté des Communes du Diois assure depuis cette date le gardiennage des aires de tri situées sur son territoire. La nécessité de mobiliser les employés communaux sur d'autres tâches et la spécialisation du métier de gardien ont guidé cette démarche. La CCD, en concertation avec les communes avoisinantes, a donc réorganisé les plannings d'ouverture des aires de tri en proposant des modifications qui tiennent compte des fréquentations constatées.

En conséquence, l'aire de tri de La Motte Chalancon est désormais ouverte :

le mardi et le samedi de 9h00 à 12h00

Pour accéder à l'aire de tri vous devez être muni d'une carte magnétique. Les personnes n'ayant toujours pas récupéré leur carte doivent la demander directement à l'accueil de la CCD (Communauté de Communes du Diois) au 42, rue Camille Buffardel à Die ou par mail contact@paysdiois.fr. Pensez à joindre un justificatif de domicile (pour les professionnels produire un extrait de Kbis).



Merci à chacun de respecter les horaires du site et d'adapter son heure d'arrivée à la durée de déchargements.

Nous vous demandons de respecter les consignes de tri, des panneaux d'affichage sont implantés pour les rappeler.

Afin de protéger l'environnement, ne rien déposer en dehors de l'enceinte de l'aire de tri. C'est un geste éco-responsable.

Petits clins d'œil



Les fêtes de fin d'année passées, les chèvres de Francine JOUVE ont eu droit à un festin de roi (ou plutôt de reines). Les sapins de Noël récupérés par les employés communaux ont régalié nos quadrupèdes qui raffolent de ce mets royal. Quel bonheur de les voir se goinfrer. C'est une façon très écologique de se débarrasser de ces végétaux. Merci à ces petites chèvres et à l'année prochaine pour le festin Merci Francine.



Un autre petit clin d'œil amusé à un retraité (artiste dans l'âme) qui fabrique des nichoirs en bois pour les oiseaux. Tous différents les uns des autres, ceux sont de véritables petites maisons qui s'intègrent bien dans la nature. Ce passe-temps utile pour les oiseaux pendant les mois d'hiver mérite un grand bravo... Merci Gégé.



Agriculture mottoise

Mieux connaître les patoux mottois, gardiens de nos troupeaux



Amis mottois, vacanciers, promeneurs, avec le printemps revenu et la pousse de l'herbe dans nos vergers, prairies, landes, vous avez pu constater le retour des troupeaux de brebis accompagnées de leurs petits agneaux, mais aussi de leurs fidèles compagnons protecteurs : les « patous » ou « montagne des Pyrénées ».

Ces gros chiens blancs, voir parfois un peu tachetés crème ou marron au niveau de la tête, sont impressionnants de par leur gabarit et leur grosse voix. Ils sont les gardiens des troupeaux, permettant aux éleveurs d'assurer la protection de leurs animaux contre les attaques de prédateurs, principalement les loups, mais aussi chiens errants, voir humains mal intentionnés.

Ils sont devenus obligatoires dans le cadre du programme de protection contre les grands prédateurs mis en place par la Préfecture. En effet, le département de la Drôme se trouve dans une région où les loups sont très présents et La Motte Chalancon en fait partie, déjà plusieurs attaques mortelles sur des troupeaux ces dernières années. Le programme de protection permet aux éleveurs d'être indemnisés, le cas échéant.

Les patous sont souvent une charge pour de nombreux éleveurs, car il faut les gérer, mais c'est aussi un outil de travail indispensable qui permet aux agriculteurs de vaquer à d'autres tâches, sans avoir à faire le « berger » jour et nuit. Autrefois les troupeaux étaient surveillés en permanence car les familles étaient nombreuses et tout le monde travaillait à la ferme. Ce temps-là est hélas révolu depuis l'exode rural et l'éleveur se retrouve bien souvent seul.

Alors que faire lorsque vous circulez à proximité des troupeaux ?

Soyez naturels, ne vous arrêtez pas, ne vous approchez pas des clôtures et surtout ne les franchissez pas. Le ou les chiens vont aboyer, c'est normal car vous êtes étranger à leur troupeau. Ils paraîtront menaçants mais souvent ils sont craintifs face à l'homme.

Passez tranquillement, tenez vos chiens en laisse et ils vous respecteront.

Si un chien est en dehors du parc, gardez le même comportement.

Pour la petite histoire, il y a même une chienne patou qui remonte seule à la ferme du Plan du Gai, tous les soirs, pour prendre son repas avec sa copine Border Collie et d'autres congénères, puis elle reprend ensuite son chemin peu de temps après pour retrouver son troupeau et son poste de travail.

Si vous la croisezsachez que c'est sa pause !



Le mot de la fin, les patous ne sont pas là pour vous créer du désagrément volontaire, ils sont là pour que le pastoralisme continue, pour que les troupeaux, de plus en plus rares, entretiennent notre belle campagne et maintiennent agriculteurs et éleveurs au pays.

Ah les bons agneaux de La Motte, tendres et goûteux, un fleuron de nos produits locaux !

Pierre Chanal du Besset et Manu Blancard, référents commission agriculture environnement

Acteurs Economiques

Bar restaurant « Le Jardin »

Depuis quelques semaines, le bar-restaurant « Le Jardin » a ouvert ses portes faisant suite à « La Maison Bleue ». Les nouveaux propriétaires, Cyril et Laurent, sont tombés sous le charme de la Drôme et ont décidé de poser leurs valises à La Motte Chalancon.



Comme ils aiment le dire, « *La Motte a ce petit quelque chose qui fait qu'on en tombe amoureux* ».

Après des années à travailler à Paris ils ont eu envie d'un nouveau départ, d'une vie plus saine, avec du sens et de la verdure, d'où le nom « Le Jardin ».

La COVID-19 a peut-être été le déclic

Ils souhaitent végétaliser la terrasse et offrir à leurs clients et au village un espace accueillant où glycine et jasmin côtoieront planches apéros et menus appétissants.

Depuis l'ouverture, ils proposent ainsi une carte de produits de saisons, avec la volonté de collaborer toujours plus avec les producteurs locaux.

De plus, leur accueil est des plus sympathiques et le sourire est toujours au rendez-vous.

Nous leurs souhaitons la bienvenue dans notre belle vallée de l'Oule et la réussite pour leur installation et leur beau projet.

Boulangerie « Le Fournil de Damien »

Comme beaucoup d'entre vous le savent déjà, Didier TELLIER a trouvé acquéreur pour sa boulangerie située dans notre village. Damien SERRATRICE va ouvrir dans quelques jours « Le Fournil de Damien ». Il connaît bien notre village et revient aux sources, puisque il est né ici et a vécu toute sa jeunesse pas très loin de la boulangerie.



Il a commencé son apprentissage de boulanger chez Jacques et Sylvette BERARD, en 1986, ici même à La Motte Chalancon. Après plusieurs années passées sur la Côte d'Azur où il avait ouvert sa boulangerie, Damien a décidé en avril 2021 de boucler la boucle et d'ouvrir sa propre boulangerie au sein de son village natal.

Bien évidemment, il va mettre sa touche personnelle et son talent pour régaler le plus grand nombre avec des spécialités telles que des pains aux céréales, pains au levain, pain des bois (*à découvrir absolument*) ou des pains à la tomate spécial barbecue, sans compter les bouchées à la reine à l'automne.

Mais rassurez-vous ... nous trouverons toujours la traditionnelle fougasse et les bonnes pâtisseries qui enchantent les papilles des petits et des grands.

Souhaitons-lui un bon retour dans son village natal, une bonne installation et la réussite dans son beau projet.



Terre d'Akènes

Originnaire de Haute Savoie, Hélène MERMILLOD-BLONDIN s'est installée à La Motte Chalancon il y a 3 ans, suite à la rencontre avec les maraîchers du Pré d'Oule.



A son grand mérite, elle commence la production de petits fruits tout en préparant le BPREA (brevet professionnel responsable d'entreprise agricole). En activité depuis 3 ans sur un terrain prêté, Hélène recherche d'autres terres pour pouvoir s'agrandir et consolider son projet afin qu'il devienne viable.

Etant adepte du circuit court en agriculture bio, elle cultive ses fruits et les transforme en sorbets et fruits séchés, aidée depuis 2020 par Didier TELLIER, artisan Pâtissier Boulanger du village, qui lui a gentiment proposé son laboratoire de transformation alimentaire.

Aujourd'hui, comme elle dit : *« J'ai la chance d'avoir pu louer un local communal adapté pour mon propre espace de transformation alimentaire »*.

N'hésitez pas à aller goûter les sorbets de « Terre d'Akènes » qui sont en vente sur le marché du vendredi soir place des écoles, marché des producteurs locaux organisé par l'association « La Dynamotte » durant toute la belle saison.



Bonne installation et bon vent pour ce beau projet aux saveurs de fruits mûrs, cultivés dans notre village.

Le petit Jardin de Jean-Marc ou une belle histoire de verdure

Jean-Marc BONNARD nous vient de la région marseillaise où il exerçait le métier de quincailler, après la reprise du magasin de ses parents. En 2014, à la recherche d'un idéal hors de la ville et proche de la nature, il quitte l'entreprise familiale et s'installe à La Motte Chalancon pour une nouvelle vie. Il découvre à l'Oasis de Bellecombe, calme et sérénité, et s'initie au jardinage au côté de Michel et Corinne.



Ayant trouvé sa vocation, en 2016 il suit, à Die, une formation pour adultes en maraîchage bio et obtient son BPREA (brevet professionnel responsable d'entreprise agricole). Notre jeune diplômé démarre alors une petite activité maraîchère à Montmorin. En 2019, il a enfin l'opportunité de revenir sur notre commune, grâce à une parcelle de terre en location au « Plan du gai », qu'il finira par acquérir quelques mois plus tard. De la bonne terre, un canal pour l'arrosage, notre jardinier retrousse ses manches et produit ses premiers légumes mottois.

La crise sanitaire de 2020, avec toutes ses contraintes, lui donne l'occasion d'aménager au mieux sa petite exploitation en créant son atelier et sa serre de 510m². Une année de bricolage où Jean-Marc exerce ses talents avec grande habilité.

Nous voici en 2021 et tout est fin prêt pour la saison !

Jean-Marc vous propose ses beaux légumes sur le marché de La Motte et vous accueille avec plaisir dans son « petit jardin » tous les lundis, mercredis et vendredis de 16h à 19h, pour la vente directe.

Nous pouvons être fiers de nos producteurs locaux qui dynamisent notre village et nos marchés en nous proposant des produits de qualité à la fraîcheur garantie.

Nous souhaitons à Jean-Marc une pleine réussite, de même qu'à Julie et Julien (le Pré d'Oule), déjà installés et bien connus de tous.

Informations de la Mairie

Bulletin Communal

Les personnes inscrites sur la liste électorale de la commune, reçoivent automatiquement le bulletin communal dans leur boîte aux lettres.

Pour les autres, non-résidents permanents ou non-inscrits sur la liste électorale de la Motte Chalancon, si vous souhaitez recevoir le bulletin (version papier) il convient de vous inscrire en mairie.

Si vous ne désirez plus recevoir la version papier du bulletin communal, ou que vous souhaitez le lire sous version numérique, **merci de le signaler à la Mairie.**

Pages mail « Infos Mairie »

Pour recevoir les pages « Infos Mairie » par mail, merci de bien vouloir s'inscrire à l'adresse suivante : mairie@lamottechalancon.com, en précisant à quelle adresse mail « Infos Mairie » doit vous être envoyé.

Site Internet de la mairie

Le site internet officiel de la mairie est en cours de réécriture, ce qui nécessite un travail important. Le site étant la propriété de la Commune, les mises à jour seront faites très régulièrement par une personne de la mairie. Nous vous demandons un peu de patience et de compréhension.

Nous vous rappelons ses coordonnées d'accès : www.lamottechalancon.com

Encombrants

Un ramassage des encombrants est organisé par la mairie le 3^{ème} mercredi du mois (le matin). Les employés communaux passent chez les personnes de 75 ans ou plus qui se seront fait inscrire en mairie quelques jours auparavant. (tél. mairie : 04 75 27 20 41)

Cartons

RAPPEL : Les cartons (petits ou grands) ne doivent en aucun cas être laissés au pied des containers à ordures.

Ils doivent être apportés obligatoirement à la déchetterie.

Containers à ordures

Il est rappelé que les dépôts d'ordres sauvages sont interdits.



Pour des questions de propreté, d'hygiène et de civisme, il vous est demandé de ne rien déposer autour des containers à ordures. Si les containers sont pleins, le signaler en mairie. Soyez acteurs de la protection de votre environnement et de la préservation des beaux paysages de notre commune. Merci

Rappel du CAS (Centre d'Action Sociale)

La crise sanitaire a pour conséquence une montée de la pauvreté et de la précarité. C'est pourquoi les bénévoles du Secours Populaire (Comité du Diois) sont sur le pont pour maintenir le lien avec les personnes vulnérables.

Les personnes en difficulté peuvent prendre contact avec le CAS de la mairie afin de pouvoir bénéficier de colis alimentaire, produits d'hygiène.

Rappel aux Associations

Les Associations qui souhaitent demander une aide pour l'année 2022 devront en faire la demande sur imprimé CERFA et joindre obligatoirement le projet détaillé et le bilan financier de l'année antérieure.

La date de dépôt des demandes vous sera communiquée ultérieurement.

Tout dossier incomplet et reçu après la date limite fixée par la mairie, ne sera pas étudié et sera systématiquement rejeté.

Associations

(ces associations ayant été oubliées dans la publication du bulletin communal de décembre 2020, nous réparons cet oubli)

ACCA :

L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) a regroupé 46 membres chasseurs durant la saison de chasse 2020-2021. Le nombre de membres chasseurs a nettement diminué cette dernière saison (-13 par rapport à la saison précédente) de par la pandémie qui a fait renoncer certains. Cette saison de chasse s'est déroulée sans incident particulier.

Les prélèvements de petits gibiers sont restés modestes avec quelques lièvres, perdrix, faisans et bécasses aux tableaux. Les plans de chasse chevreuil, chamois et cerf ont été réalisés en grande partie.

La chasse au sanglier avec 56 animaux prélevés lors d'une centaine de battues organisées a été moyenne. Ces prélèvements ont permis de limiter les dégâts. La population sanglier s'est stabilisée ces dernières années, voire diminué en 2020. La commune de La Motte est classée en point noir, ce qui permet aux chasseurs de l'ACCA d'intervenir rapidement sous certaines conditions et en cas de besoin (tirs à l'approche ou à l'affût - battues organisées) pour essayer de limiter les dégâts. Ces interventions sont possibles à partir du 1^{er} juin. La chasse aux sangliers est possible jusqu'au 28 février et les chasseurs maintiennent une pression de chasse soutenue sur tout le territoire de l'ACCA jusqu'à cette date. Il est bien évident que l'action de chasse ne peut se réaliser que sur les terrains qui sont dévolus à l'ACCA (hors terrains en opposition) ou avec l'accord du détenteur du droit de chasse pour les chasses privées. De plus, l'ACCA met à disposition des agriculteurs du matériel de protection (postes électriques, piquets et fil) pour protéger les cultures à risque.

La saison de chasse 2020-2021 s'est déroulée avec les contraintes COVID, avec un confinement et l'arrêt momentanée de l'action de chasse. Les prélèvements, notamment de sanglier, ont été en deçà des années antérieures. Les dégâts du grand gibier aux cultures sont pris en charge en totalité par les chasseurs, ce qui représente des sommes très importantes. A noter que les chasseurs payent également pour les territoires en opposition sur lesquels ils ne peuvent pas chasser et diminuer les populations de grand gibier sur lesquels ils se réfugient

La chasse qui fait partie des traditions de nos campagnes doit rester un loisir. Les maîtres mots pour les chasseurs sont la sécurité, le respect de la propriété d'autrui et le respect de tous les autres utilisateurs de la nature. Afin d'accroître les mesures de sécurité, il est souhaitable que pendant la saison de chasse, tous les utilisateurs de la nature soient vêtus avec des couleurs vives, pour mieux être vus par les chasseurs et le plus tôt possible.



Quelle vie de chiens !!!

Association « Rock on The l'Oule » :

L'association « Rock on The l'Oule » est très heureuse de pouvoir proposer à nouveau des événements suite à la crise sanitaire qui a largement affecté nos activités depuis plus d'un an. Néanmoins, nous avons profité de ce temps pour nous réorganiser, derrière nos écrans, en termes de budget, conseil d'administration et autres réunions d'équipe pour remodeler notre implantation sur le territoire.

En 2020, nous avons été contraints d'organiser une soirée « à minima », dans un jardin privé, avec une jauge limitée et en respectant les consignes sanitaires. Il y avait quelque chose de féérique ce mercredi 5 août 2020 dans cette soirée insolite et intergénérationnelle, sous les étoiles.



Pour cet été, **les mardi 3 et mercredi 4 août 2021**, nous prévoyons 2 soirées de concerts au jardin du Fort, au cœur du village de La Motte Chalancon. Ambiance festive et tout public, avec repas complet proposé sur la place du fort, buvette sur place, jeux en bois pour petits et grands et exposition de tableaux de Leila Festa.



Coté concerts, voici les premiers noms confirmés pour cette édition :

- Ambiance latine avec le groupe de musique cubaine « Guaracha Sabrosa »
- Chanson française et arménienne avec le « Dan Gharibian Trio ».

La programmation complète sera dévoilée début juillet, avec billetterie en ligne sur notre site www.rockontheloule.org (attention : jauge limitée).

Merci au Département de la Drôme, à la Région Auvergne Rhône Alpes et aux Communes de La Motte Chalancon, Cornillon et Rottier pour leur soutien inconditionnel.

Un peu air de nostalgie La Motte et ses environs







Programme des Fêtes (connues à ce jour)

(sous réserve de modifications
ou d'évolution des conditions sanitaires COVID-19)

Juillet

- 03/07 au 31/08** Exposition du peintre Paul URTIN (photos, tableaux) voir programme
- 07** Veillée Contes à La Ferme de Pierre Vieille à Cornillac
- 10** Concert en duo « In Terra Pax », (chansons contre la guerre) à 21h00 au Temple
- 12** Cinéma* « The Father » de Florian Zeller à 22h00 Place du Fort
- 13** Bal Place du Fort
- 14** Soirée dansante Camping La Piboure
- 17/18** Ultra Tour de La Motte Chalancon <https://www.utmc.fr/programme/>
- 19** Cinéma* « Opération Panda » film d'animation à 22h00 Place du Fort
- 20** Concert « Hawa » à 21h00 Place du Fort
- 21** Cirque à 18h00 Place des écoles
- 21** Soirée dansante Camping La Piboure
- 22** Soirée astronomie au Plan d'eau du Pas des Ondes
- 23** Concert « Duo Tamba » au Plan d'eau du Pas des Ondes
- 26** Concert de la Chorale du Delta (Coline SERREAU) à 21h00 à l'Eglise
- 28** Vide Grenier dans les rues de La Motte
- 31** Concert « Contra Facta » à 21h00 au Temple
- 31** Bal Folk à La Ferme de Pierre Vieille à Cornillac

Août

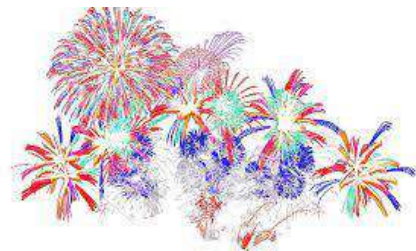
- 01** Concert latino jazz « EFMU » Camping La Piboure
- 03** Concert « Wade in the Water » à 18h00 au Temple
- 03 au 15** Exposition « ON A MARCHE SUR LES EAUX »
(ouvert les lundis, samedi et dimanche de 10h à 13h et de 17h à 19h)
- 03 et 04** Concerts - Rock on The l'Oule, Place du Fort voir programme
- 04** Karaoké Camping La Piboure
- 05** Marché artisanat
- 06/07/08** Fête votive (bal, forains, défilé de chars, concours de boules, feu d'artifice)
Cinéma* (programme non communiqué)

Marché provençal tous les lundis matin Place du Pont, Rue du bourg et Palis.

Marché nocturne des producteurs locaux tous les vendredis de 17h00 à 21h00 Place des écoles tout l'été.

Septembre

- 17/18/19** Course cycliste « La Drômoise »



*En cas de mauvais temps, la projection se fera à la salle polyvalente



Mairie - 3, place des Ecoles

Tél : 04 75 27 20 41 / Fax : 04 75 27 20 38 / mairie@lamottechalancon.com

accueil du public : du mardi au samedi de 9h00 à 12h00

Déchetterie - 1230 route de Chalancon

Nouveaux horaires à compter du 1^{er} avril 2021

Les mardis et samedis de 9h00 à 12h00

APC (Agence Postale Communale) - 435, Grand rue

ouverture le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h15 à 11h30

Gendarmerie - place de l'Amitié

Tél : 04 75 27 20 34

Médecins

Docteur Michèle MARTIN - 85, rue du Bourg Tél : 04 75 27 21 45

Docteur DRIEUX - Rémuzat Tél : 04 75 28 23 22

Pharmacie - Rémuzat

Tél : 04 75 27 86 82

ouverture tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h30

le samedi de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h00

Infirmières

Cabinet COMBEL/MILLIERE - Tél : 04 75 27 97 93

Mme ROBERT - Tél : 04 75 27 33 58 / 06 98 83 53 49

Kinésithérapeute - 46, rue de la Paravande

Christophe GONZALES - Tél : 04 75 26 31 64

Ambulance - Rémuzat

Tél : 04 75 27 84 19

Espace France Services du Diois - Die

Tél : 04 75 22 31 87

Espace multi accueil et Maison d'assistantes maternelles - Rémuzat

Tél : 04 75 27 36 77

Taxi Combe - 410, Grand rue

Tél : 04 75 27 20 20

Transport à la demande

Réservation au moins 24 heures à l'avance - Tél : 0810 26 26 07

Gendarmerie 17 / Samu 15 / Pompiers 18 / Appel d'urgence européen 112